

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS « Décorations et illuminations de Noël »

### Article 1 : Objet du concours

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la commune organise un concours sur le thème des décorations et illuminations de Noël afin de faire vivre l'esprit de Noël dans les rues de Beychac-et-Caillau.

Il est destiné à encourager la décoration des fenêtres, vitrines, terrasses, balcons, cours, parkings, jardins, sapins... qui participent à l'embellissement de la commune et à l'amélioration du cadre de vie.

### Article 2 : Modalité d'inscription

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de Beychac-et-Caillau après inscription obligatoire auprès de la mairie. Le formulaire d'inscription ainsi que le présent règlement sont disponibles sur le site internet de la commune ou à l'accueil de la Mairie.

Le bulletin d'inscription, dûment complété, est à faire parvenir à la Mairie par courrier ou par mail à [mairie@beychac-caillau.fr](mailto:mairie@beychac-caillau.fr) avant le 12 décembre 2021.

### Article 3 : Catégories

Les participants doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : Appartement
- 2<sup>ème</sup> catégorie : Maison

Le jury établira un classement dans chacune des catégories.

### Article 4 : Droit à l'image

Les participants acceptent que les photos de leurs décorations et illuminations soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune de Beychac-et-Caillau.

### Article 5 : Déroulement du concours

Les décorations et illuminations devront :

- être installées sur le domaine privé et ne pas empiéter sur le trottoir et la voie publique ;
- être visibles depuis la voie publique, de la tombée de la nuit jusqu'à 22h au moins.

La visite du jury aura lieu durant la saison hivernale sans date précise.

## Article 6 : Critères de sélection - Jury

Le jury est composé de membres désignés, ils ne peuvent participer au concours.  
2 membres du Conseil Municipal des Jeunes ;  
2 membres du Conseil Citoyen ;  
2 membres du CCAS ;  
1 agent technique.

Lors de son passage, le jury appréciera les efforts réalisés par les participants avec des décorations (lumineuses ou non) en matières d'esthétique, de diversité du matériel utilisé et d'inventivité.

La notation prendra en compte les critères suivants :

1. La qualité de l'agencement (*effet d'ensemble*) ;
2. Le sens artistique et l'originalité ;
3. La densité et l'importance de la décoration ;
4. Harmonie (*choix et unité des couleurs et des éléments*) ;
5. La répartition et l'intégration de la réalisation à son environnement ;
6. Entretien général et propreté.
7. Les efforts en matière de développement durable et économies d'énergies

## Article 7 : Palmarès et attribution des prix

A l'issue de la visite, un classement sera établi par catégorie.  
Les participants seront conviés par courrier à un vin d'honneur à la Mairie.  
Au cours de cette cérémonie, le classement sera annoncé et le premier de chaque catégorie se verra remettre un lot.  
La diffusion des résultats sera faite également sur les supports de communication de la commune.

## Article 8 : Dispositions diverses

Les participants inscrits à ce concours acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.  
La commune se réserve le droit de reporter ou d'annuler le concours en cas de force majeure.

## JEU CONCOURS « Décorations et illuminations de Noël » BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : .....

E-mail : .....

Catégorie choisie :  1<sup>ère</sup> catégorie : Appartement  
 2<sup>ème</sup> catégorie : Maison

*Coupon-réponse à remettre à l'accueil de la mairie avant le 12 décembre 2021*